

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210520-006

du 20 mai 2021

n°006

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (4) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Françoise BRAUD donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL

EXCUSES (2) : Séverine BART, Gilles MAUDUIT

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 11 mars 2021

Le 11 mars 2021, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie pour procéder à l'appréciation des points suivants :

- l'évaluation de la compétence de traitement des eaux pluviales urbaines,*
- l'évaluation des charges transférées aux communes, pour les communes d'Archigny et de Vouneuil sur Vienne,*

Il est proposé au conseil d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 11 mars 2021 tel qu'il a été adopté par la commission.

Le conseil communautaire du 06 avril 2021 a émis un avis favorable.

VU l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts relatif à la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

VU les conclusions de ladite commission réunie le 11 mars 2021, relatives aux nouvelles charges transférées des communes membres de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault à cette date,

CONSIDERANT qu'il appartient à chaque commune membre de Grand Châtellerault de se prononcer sur le rapport de la commission d'évaluation du transfert des charges,

Envoyé en préfecture le 21/05/2021

Reçu en préfecture le 21/05/2021

Affiché le

25 MAI 2021

ID : 086-218600666-20210520-CM_20210520_006-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210520-006

du 20 mai 2021

n°006

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 11 mars 2021 ci-joint.

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUJ

